

Qui peut être suivi par un service de médiation de dettes ?



Toute personne peut être suivie, quels que soient ses revenus, le nombre de ses dettes et leur montant.

Les services de médiation de la Région interviennent pour les habitants des 19 communes bruxelloises.

Quelles garanties offre un service de médiation de dettes ?

Un accompagnement professionnel en toute confidentialité, gratuit et sans jugement.

- Secret professionnel
- Travailleurs sociaux spécialisés et juristes
- Avec votre collaboration



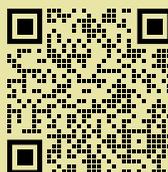
Trouvez un service de médiation de dettes à Bruxelles

+32 2 217 88 05

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

tropdedettes.be

Conseils, informations, contacts



Vous avez d'autres difficultés ?

Démarches administratives, problèmes de logement, argent, famille, isolement...

Passez un appel anonyme et gratuit au n° vert Aide Sociale

+32 800 35 243

ASBL Centre d'Appui - Médiation de Dettes
Boulevard du Jubilé, 153-155 1080 Bruxelles

www.mediationdedettes.be
+32 2 217 88 05
info@mediationdedettes.be



Facture non payée peut vite augmenter. Ne laissez pas la situation s'aggraver.



Comment réagir à temps ?

En quoi les services de médiation de dettes peuvent-ils vous aider ?

tropdedettes.be



Si on n'y prend pas garde, un simple retard de paiement peut rapidement se transformer en une grosse dette.

Il faut réagir le plus tôt possible pour éviter trop de frais supplémentaires ou des poursuites judiciaires.



A chaque étape, la somme à payer augmente et il devient plus difficile de trouver un arrangement.

Les gestes qui aident

- Ouvrir les courriers, vérifier les factures et programmer un paiement dans les délais
- Un problème pour payer ? Contacter le fournisseur pour demander un délai supplémentaire ou un plan de paiement étalé dans le temps
- Faire son budget pour calculer un plan de paiement qui peut être respecté sur le long terme

Plus de conseils sur tropdedettes.be

« J'ai trop de factures à payer et je ne sais pas qui rembourser en premier. Je n'y vois plus clair et je subis des pressions. »

« Je n'ai plus assez d'argent pour rembourser mes crédits. Que dois-je faire ? »

Ne restez pas seul-e avec des problèmes de paiement, demandez un accompagnement professionnel pour vos démarches.



Les services de médiation de dettes vous accompagnent gratuitement.

Que fait un service de médiation de dettes ?

- Il vous écoute
- Il vous informe
- Il analyse vos dettes
- Il vous aide à établir un budget
- Il calcule le montant disponible pour le remboursement de vos dettes
- Il négocie des plans de paiement avec vos créanciers, dans la mesure du possible
- Il vous accompagne dans la durée

